



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

Date de convocation 22 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Simone CHARPENTIER, Mme Karine LE VAILLANT, M. Pascal GOHARD, M. Thierry MICHOUX, Mme Arlette COLOMB, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Daniel BURLOT, Mme Céline LE DORE, Mme Léone LE PROVOST, Mathieu SAINT-CAST, M. Hugues LESAGE, Mme Jeannine NARDUZZI

ABSENTS EXCUSÉS : M. Daniel SANTIER (procuration à Sandrine OLLIVIER) M. Vincent RAOUL (procuration à Nicolas HEURTEL)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, Mme CHNOUKI Catherine

Madame Léone LE PROVOST a été nommé secrétaire de séance

MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir

Retirer :

- Travaux maçonnerie Eglise

Ajouter :

- Projet aménagement cour d'école
- Voyage scolaire Santec

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE la modification de l'ordre du jour suivante :

Retirer :

- Travaux maçonnerie Eglise

Ajouter :

- Projet aménagement cour d'école
- Voyage scolaire Santec

AJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE EXTENSION GARDERIE

Le dossier de demande de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le projet d'extension de la garderie a été validé pour un montant de 150 000 €. Comme stipulé lors de la réunion de Conseil Municipal du 24 juin 2024, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement afin d'ajuster les demandes de subvention.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Contrat de Territoire	130 919.00 €	32.60 %
Caisse Allocations Familiales	150 000.00 €	37.36 %
Autofinancement	120 629.31 €	30.04 %
TOTAL	401 548.31 € HT	100 %

Monsieur le Maire souhaite donc engager le contrat de territoire pour 130 919.00 € sur les 213 919.00 € qui sont alloués à la commune.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager le contrat de territoire pour 130 919.00 €.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} AVRIL 2025

Le conseil municipal est informé de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à l'avancement de grade de Mme LE GLATIN Chantal , secrétaire de mairie et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2025.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- ✓ Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- ✓ Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Il décide donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2025 :

- 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à : 35 h
- 1 adjoint administratif : 17.5/35^e
- 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 2^e classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 32 h
- 1 adjoint technique : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 2^e classe : 17.5/35^e
- 1 adjoint technique : 27/35^e
- 1 adjoint technique : 9/35^e
- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation principal de 2^e classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 32 h
- 1 adjoint d'animation : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 25/35^e

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels rémunérés sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 pourront être recrutés.

Les crédits budgétaires ont été prévus.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES.

Le Conseil Municipal est informé que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promu-promouvable », est fixé par l'assemblée délibérante sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Départemental, peut varier entre 0 et 100% et peut être voté pour l'ensemble du mandat.

Il est proposé à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit : 100% pour tous les grades, au vu de l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 16/12/2024.

Le Maire pourra procéder aux nominations d'avancement de grade dans la limite des ratios maximum adoptés par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE les ratios d'avancement de grade pour la commune de Lantic à 100% pour tous les grades au vu de l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 16/12/2024 pour l'année 2025.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION LABOCÉA

Notre contrat d'adhésion à Labocéa est arrivé à échéance, il convient donc de le renouveler. Celui-ci concerne :

ANALYSE LÉGIONNELLE	
Prélèvement – mesures in situ - analyse	55.21 €HT
Si présence Légionnelle – identification et sérotypage	23.76 €HT
SUIVI HYGIÈNE	
Analyse bactériologiques/denrées alimentaires	34.93 €HT
Contrôles des surfaces	5.45 €HT
Analyses d'eau	31.69 €HT
Analyses listeria monocytogenes sur environnement chiffonnette	22.99 €HT
FRAIS ANNEXE	
Forfait de déplacement	13.58 €HT

Ces tarifs sont applicables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents concernant l'adhésion à LABOCÉA.

SOLIDARITÉ NATIONALE MAYOTTE

Le cyclone Chido, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans a frappé le département de Mayotte au mois de décembre 2024. Afin de témoigner de notre solidarité aux familles endeuillées, aux habitants et aux élus de Mayotte, l'AMF met en place un dispositif d soutien avec la Protection Civile.

Monsieur le Maire propose que la commune de Lantic apporte un soutien financier à hauteur de 1€ par habitant, soit la somme de 1 800€.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer un virement à la Protection Civile d'un montant de 1 800€

PROJET VÉGÉTALISATION COUR D'ÉCOLE

Les élèves de CE1/CE2 sont venus présenter leur projet de végétalisation de la cour d'école. Pour ce faire des devis ont été demandés aux différents intervenants :

Création structures en osier par Carine LOSAY :	3 350.00 €
Fabrication de pas japonais par Etienne HUCK :	1 700.00 €
Fabrication d'oyas par Etienne HUCK :	1 300.00 €
Aménagement bibliothèque extérieure Menuiserie LE BARS :	2 763,72 € TTC

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de Madame Carine LOSAY pour un montant de 3 350 €

VALIDE le devis de Monsieur Etienne HUCK pour un montant de 3 000 €

VALIDE le devis de la menuiserie LE BARS pour un montant de 2 763,72 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis des entreprises désignées ci-dessus.

VOYAGE SCOLAIRE SANTEC 3 CLASSES

Une douzaine d'enfants de CE1/CE2 est venue accompagnée de leur institutrice présenter le projet de voyage scolaire à Santec des classes de GS/CP-CP/CE1-CE1/CE2 prévue au mois de mars.

Un devis a été demandé à l'entreprise Boudier Voyages pour le transport, son montant est de 1 800€ TTC.

Pour la structure d'accueil le montant du devis s'élève à 6 336,10 € TTC, à cela s'ajoute une visite du théâtre de Morlaix pour un montant de 100 € TTC.

APRÈS en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la prise en charge du transport pour le voyage à Santec,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Boudier Voyages pour un montant de 1 800 € TTC,

INFORME qu'une prise en charge de 16 €/Jour/enfant sera voté ultérieurement.

AFFAIRES DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

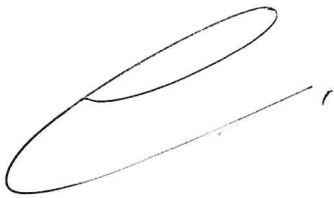
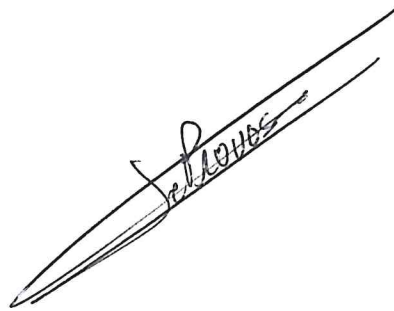
- Propriété de Monsieur Eric PERRON, Avenue des Terres Neuvas, cadastrée D 1867 D, 2346, D 572
- Propriété de Madame Josiane LORIEN, 3 rue des étangs, cadastrée ZH 119
- Propriété de Monsieur Matthieu RICHARD, 20 rue St Michel, cadastrée D 2744
- Propriété de Monsieur Serge PRAT et Christine HAMON, 22 allée de la Clairière, cadastrée C 1048

- Propriété de Monsieur Jean-Victor PICARD, 11 rue de la Foire aux Chevaux, cadastrée D 1395
- Propriété de Madame Hélène AUFRAY, Le Courtil, cadastrée D 2728

Fin de séance 20h

Le Maire,
Christian LE MAITRE

La secrétaire,
Léone LE PROVOST

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small vertical tick at the end.A handwritten signature in black ink, written diagonally. It features a large, stylized initial 'L' followed by the name 'Léone' and 'LE PROVOST' written in a cursive script.